

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-318
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière : VŒUX
ET MOTIONS

**OBJET : PROJET DE
LOI DE FINANCES
POUR 2026 – ALERTE
SUR LA BAISSSE
DRASTIQUE DES
FINANCEMENTS DU
RESEAU DES
MISSIONS LOCALES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA –
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Préscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian
WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Nicole CATHALA
– LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Jean-François
VERONIN-MASSET,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Sabine CHABERT.

Absent excusé : Gérard MONDRAGON.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de soutenir la motion suivante, présentée par l'Union
Nationale des Missions Locales (UNML) :

« L'avenir de la jeunesse ne doit pas être sacrifié ! »

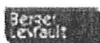
Alors que la situation des jeunes en France continue à se dégrader fortement, avec
l'augmentation de leur chômage et de leur précarité sociale et financière, le PLF 2026 prévoit une
réduction jamais connue des moyens consacrés à leur insertion dans l'emploi et à leur accès à

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 21 NOV. 2025

ID : 011-211100763-20251117-DB2025318-DE



l'autonomie !

Si rien ne change, les chances de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes vont dramatiquement régresser :

La remise en cause de l'apprentissage, avec la suppression totale des exonérations sociales mais aussi de l'aide à passer le permis de conduire pour les jeunes apprentis,

La diminution de 16 000 accompagnements des jeunes dans le cadre du Contrat d'engagement jeunes, dont 11 160 pour ceux qui sont suivis par les Missions Locales et 5 000 par France travail,

La suppression de près de 20 000 postes dans les dispositifs d'insertion par l'activité économique, dont les jeunes étaient en partie bénéficiaires,

La baisse dramatique des allocations ponctuelles accordées aux jeunes dans le cadre de leur parcours d'insertion : moins 53 millions d'euros sur 2 ans !

La régression de près de 20% des crédits accordés aux Missions Locales sur 2 ans alors que le nombre de jeunes accompagnés notamment des mineurs, augmente fortement en 2025 (+8%), avec de graves conséquences tant sur l'emploi de leurs salariés (-2000 !) que sur la qualité de l'accompagnement des jeunes.

Les ponctions de près 4,8 milliards d'euros sur les crédits des collectivités locales, financeurs structurels des Missions Locales, vont aussi fortement impacter le financement de celles-ci ! Cet effort pourrait en réalité s'élever à "plus de 8 milliards d'euros", avec des coupes inscrites au projet de budget, qui ne sont pas prises en compte par le gouvernement dans son calcul, et qui impacteraient fortement les collectivités.

L'UNML qui va lancer une mobilisation nationale d'ampleur de son réseau et de ses partenaires, demande avec insistance au gouvernement et aux parlementaires de réévaluer les moyens accordés aux Missions Locales, comme à l'accompagnement et à l'accès des jeunes à l'emploi.

Préparons mieux ensemble l'avenir des jeunes et leur contribution à la compétitivité de notre économie »

Au regard des éléments exposés :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

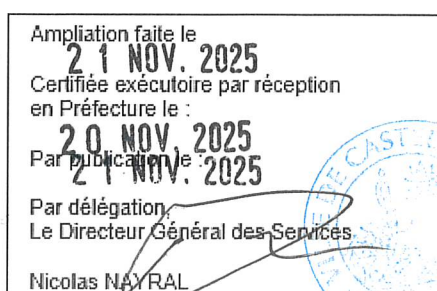
SOUTIENT la motion présentée par l'UNML.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 17 novembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD